



Intelligence and Terrorism Information
Center
at the Israel Intelligence Heritage
& Commemoration Center (IICC)

November 13, 2008

Nouveau jalon en vue de l'établissement d'un "Emirat islamique" totalitaire : l'annonce par le Hamas d'un projet de loi imposant les dispositions du code pénal de la *charia* dans la bande de Gaza

Adoption du code pénal basé sur la législation religieuse islamique par le Hamas

1. **Les services juridiques du gouvernement Hamas** de la bande de Gaza annoncent la rédaction d'un projet de code pénal conforme aux "**nobles lois religieuses de l'islam.**" Dans un communiqué de presse datant du 5 novembre et publié par l'organe du Hamas *Filasteen*, ces services juridiques précisent que le nouveau projet inclut les dispositions coraniques en matière de droit pénal, des peines prévues par le droit civil, ainsi que des peines qui, ne relevant pas de la *charia* – qui codifie à la fois les aspects publics et privés de la vie des musulmans - sont infligées par l'administration Hamas : détention, amendes et confiscations, entre autres. Le communiqué mentionne également un registre séparé portant sur les infractions informatiques, Internet compris. Une fois mis au point, le projet de loi sera soumis aux services administratifs qui enjoindra au Conseil législatif placé sous le contrôle du Hamas de donner son approbation conformément aux procédures légales (*Filasteen*, 9 novembre).

2. Le communiqué précise que le projet de loi comporte un glossaire où sont explicités quelque 150 des termes employés afin de faciliter la compréhension, l'application et la localisation de la jurisprudence. Le projet est divisé en 14 chapitres et 220 clauses. Un chapitre spécial rend obsolète le code pénal précédent. Les nouvelles dispositions pénales

abolissent le code jusque là en vigueur dans la bande de Gaza et qui date du Mandat britannique de 1936), ainsi que le code pénal jordanien en vigueur en Cisjordanie, la législation égyptienne et les décrets émis par l'armée israélienne.

Conséquences

3. La prise de pouvoir du Hamas sur la bande de Gaza a été marquée par l'émergence d'une **entité politique radicalement islamiste** qui possède certaines des caractéristiques des pays souverains. Cette entité est gouvernée par le Hamas, mouvement qui souscrit à un islam intégriste et considère le terrorisme intérieur et extérieur comme le moyen d'atteindre ses objectifs. Le Hamas est étroitement lié aux Frères musulmans d'Égypte et au régime iranien qui pratique un chiisme radical¹.

4. Depuis que le Hamas a imposé son hégémonie sur la bande de Gaza (en juin 2007), **l'intégrisme islamique est devenu un mode de vie incontournable dont l'influence est de plus en plus grande sur la vie quotidienne des habitants**. L'application des lois islamiques est d'ores et déjà partiellement généralisée du fait du contrôle exercé par le Hamas sur les secteurs politique, social, éducatif et religieux dont les activités ont un impact considérable sur le comportement de la population de la bande de Gaza (réseau scolaire, mosquées, infrastructure des sociétés caritatives de la *da'wah*, médias). L'application des codes sociaux islamiques est effectuée essentiellement par les services de la sécurité intérieure du Hamas, qui jouent également le rôle de "gardiens de la moralité publique"². Autant d'activités qui n'ont aucun fondement légal et sont exclusivement inspirées par le droit islamique, la *charia*, et sont **caractéristiques des régimes totalitaires en dépit de l'existence d'institutions prétendument démocratiques**.

¹ Consulter à ce propos notre Bulletin du 31 août 2008 intitulé : "Since Hamas took over the Gaza Strip, it has intensified its activities to impose an Islamic social code. Hamas is careful not to represent it as a step toward establishing a radical Islamic state. The process is just beginning but indicates an increase in the Islamization of the Gaza Strip".

² Il s'agit d'effectifs de police ayant pour fonction d'appliquer les lois religieuses au quotidien. Ces forces de police existent d'ores et déjà en Arabie Saoudite et en Iran. Elles sévissaient également lorsque l'Afghanistan était gouverné par les talibans. Dans la bande de Gaza, la police s'assure que les femmes sont pudiquement vêtues sur les plages et molestent les adolescents qui les prennent en photo.

5. En cas d'adoption de ce projet de loi, et quand bien même le code pénal islamique serait momentanément **intégré dans le droit civil** sans pour autant le remplacer, il s'agit toutefois d'un nouveau jalon dans **le processus d'islamisation de la bande de Gaza**. Une

étape qui se traduira par de nombreuses conséquences politiques et sociales **qui risque à long terme de modifier totalement le mode de vie des habitants de Gaza** d'autant que s'y ajouteront d'autres mesures d'islamisation prises par le Hamas. Le tout débouchant sur deux conséquences importantes :

- a. **Sur le plan politique**, il s'agit d'une étape supplémentaire sur la voie du **désengagement politique de la bande de Gaza** vis à vis de l'Autorité palestinienne, et d'un pas de plus dans la différenciation croissante entre l'Autorité palestinienne, le mouvement nationaliste fondamentalement séculier qu'est le Fatah et l'administration Hamas de la bande de Gaza d'autre part. Il n'est peut-être pas anodin que ce projet de loi ait été publié juste avant la fin du mandat d'Abu Mazen, représentant du Fatah. De surcroît, et dans une perspective régionale, le Hamas a trouvé là le moyen de **signaler à ses supporters stratégiques** (le Hezbollah, l'Iran et les Frères musulmans) sa volonté de s'ancrer dans l'intégrisme islamique, à la différence de l'Autorité palestinienne perçue comme collaborant avec Israël et les Etats-Unis.

- b. **Sur le plan social et religieux**, ce projet de loi augure une nouvelle étape dans l'application de la *charia* à tous les domaines de la vie des habitants de la bande de Gaza, identifiant cette région à une entité islamique caractérisée (un "Emirat islamique"). L'islam, en tant que système juridique et religieux, ne fait pas le distinguo entre la pratique religieuse et la vie quotidienne, c'est la raison pour laquelle les lois religieuses islamiques ne se contentent pas du rituel et s'imposent sur le mode de vie quotidien des fidèles. Il s'ensuit que la *charia* régule la politique, l'économie, la culture, la société, le système bancaire, le droit du travail, les contrats, le droit privé, et la liste n'est pas exhaustive. Rappelons qu'en matière pénale, la *charia* prévoit des peines d'exécution capitale, de mutilation, de lapidation et de décapitation.

6. L'une des exigences majeures de tout mouvement souhaitant appliquer les dispositions de l'islam intégriste consiste en l'application de la *charia* dans l'entité politique qu'il entend gouverner. Il s'agit de la caractéristique la plus répandue fondant la mise en place des régimes islamiques totalitaires, y compris ceux qui possèdent des institutions prétendument démocratiques (un parlement démocratiquement élu notamment). Le Hamas, mouvement fondamentalement islamiste, n'a pas hésité à exploiter ses élections démocratiques pour s'emparer du pouvoir exercé par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et, par la suite, s'imposer par la force militaire la plus brutale. Depuis, il s'emploie à établir un "Emirat islamique" extrémiste et totalitaire **au mépris du système démocratique**. Si cet objectif reste pour l'instant inachevé, c'est toutefois l'idéologie du Hamas qui risque de l'emporter.